

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 16 novembre 2020

Date de l'annonce publique : 06/11/2020

Date de la convocation des conseillers : 06/11/2020

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Procurations	Néant.
Absences	PESCH-DONDELINGER, échevine (excusée).
Référence	CC.2020-11-16 - 15.2
Point de l'ordre du jour	15.2
Objet	Création d'un poste d'éducateur gradué pour les besoins de la crèche.

Le conseil communal,

Considérant que le collège propose de créer un poste supplémentaire d'éducateur gradué pour les besoins de la crèche ;

Considérant que cette création est proposée pour garantir à tout moment la présence d'un membre de la direction de la crèche comme interlocuteur ;

Considérant que comme actuellement, l'effectif de la crèche compte 12 emplois à temps plein, trois postes à temps plein peuvent donc encore être créés, à savoir : un poste d'éducateur-gradué et deux postes d'éducateurs ;

Vu la délibération 15 juin 2012 portant approbation de la version révisée de l'organigramme et de l'organisation des services communaux, dénommée « Organigramme 2012 », entré en vigueur le 1^{er} juillet 2012 ;

Vu la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (loi ASFT) ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants ;

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 27 octobre 2000 portant 1. Organisation à l'Institut national d'administration publique de la division de la formation pendant le service provisoire du personnel des communes, des syndicats de communes et des établissements publics des communes; 2. Modification du règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et de formation des fonctionnaires communaux ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer un (1) poste de fonctionnaire selon les modalités suivantes :

Code	MR/A - R06
Qualification	éducateur gradué
Affectation	crèche communale
Tâche	40 heures
Degré d'occupation	100 %

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 16 novembre 2020

Point

CC.2020-11-16 - 15.2

Objet

15.2

Création d'un poste d'éducateur gradué pour les besoins de la crèche.



Carrière	A2, sous-groupe éducatif et psycho-social
Conditions d'engagement	suivant l'article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut des fonctionnaires communaux
Rémunération	suivant le règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux

■

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 30 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 3 décembre 2020

Le bourgmestre,

Le secrétaire,